

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RESTREINT DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE**
**Séance du 15 mars 2016**
**Collège A et B**  
 Extrait du compte rendu

Après avis favorable du conseil de la formation du 23 février 2016, le conseil d'administration restreint approuve à l'unanimité, l'inscription et la modification des activités suivantes au référentiel d'activités pédagogiques des enseignants-chercheurs applicable dès l'année universitaire 2015-2016 :

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES						
Référence	Activités	Description des activités	Mode de calcul	Éléments de mise en œuvre	Valeur de référence	Prise de décision
<b>I. — Innovation pédagogique</b>						
I.1	Conception et mise à disposition d'un module d'auto-formation en ligne ou de formation à distance ou d'un module de formation par une méthode pédagogique innovante.			A articuler avec d'éventuelles conventions spécifiques (droits d'auteur ...)	1 HETD par heure ETD de maquette pour une équipe/ 25HETD maxi par individu	Conseil de composante ou de collegium ou conseil de la formation pour les formations transversales
I.2	Modifier le dispositif de formation en vue d'améliorer les apprentissages des étudiants (organisation, fonctionnement, structure, philosophie...)	Approche programme / Approche compétences / diversifier les modalités de formation pour une offre FTLV (modularisation, blocs de compétences,...)		En lien avec l'accréditation (Approche par compétences Niveau 2)	Volume d'heures accordé = au volume maquette transformé	Sélection des dossiers dans le cadre de l'appel à projets DFOIP par la présidence

Fait à Nancy, le 6 avril 2016

Le Président de l' Université de Lorraine


 Pierre MUTZENHARDT

Transmission au Recteur Chancelier des Universités le : 27 mai 2016